



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 9 avril 2024 à 8 h 00, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard  
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux  
Sainte-Séraphine / M. David Vincent  
Victoriaville / M. Antoine Tardif  
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Est/sont absents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédéric Michaud, directeur général et greffier-trésorier  
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

La préfète suppléante, Mme Claire Rioux, mairesse de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédéric Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 3 avril 2024.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 12 mars 2024
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
  - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
  - 5.2 - Congrès de la FQM - Autorisation de dépenses
  - 5.3 - Entente de services professionnels en informatique avec la Ville de Victoriaville - Autorisation de signature d'un addenda
  - 5.4 - TIR SHV - Contrat de travail de Catherine Villeneuve
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 - Inspectrice en évaluation - Confirmation d'embauche
  - 6.2 - Adjointe administrative - Confirmation d'embauche
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE

CA-2024-04-  
2258



No de résolution  
ou annotation

## 7.1 - Foresterie

7.1.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Cas d'infraction / Nomination d'un procureur - Dossier EC.30 Arch. # 3332, 3333 et 3334

## 8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la directrice du Service de développement des communautés

9.2 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Adoption de projets municipaux

9.2.1 - Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska - Projet « Installation de panneaux d'adresse civique »

9.3 - Entente de développement culturel 2021-2023

9.3.1 - Projet « La culture au camp »

9.3.2 - Politique culturelle - Lancement

9.4 - Entente de développement culturel 2024

9.4.1 - Projet « Le truc culturel »

9.5 - Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil - Présentation des résultats de la consultation

## 10 - TRANSPORT COLLECTIF

## 11 - ÉVALUATION

## 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

## 13 - CORRESPONDANCE

## 14 - AFFAIRES NOUVELLES

## 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3 - COMMUNICATIONS

## 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 12 mars 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 12 mars 2024 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 3 avril 2024.

Sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours.

Dossier éolien: Le directeur général fait un retour sur les progrès dans le dossier éolien, notamment relativement à la signature du CAÉ et de la transmission de la documentation. Il est aussi question de l'adhésion des propriétaires terriens locataires d'emplacement éoliens aux ententes de paiement ferme. La rencontre tenue à Sainte-Clotilde-de-Horton dans le cadre de l'étude environnementale étendue est également abordée. La négociation des diverses ententes nécessaires à la gestion du projet et des entités corporatives est aussi couverte par la mise à jour du directeur général.

CA-2024-04-  
2259



No de résolution  
ou annotation

La préfète suppléante aborde le sujet des dépôts de mémoires à venir au BAPE et les divers groupes qui y participeront.

Dossier Gesterra: Relativement aux matières résiduelles, le directeur général aborde le dossier Gesterra et fait une mise à jour au Comité administratif de l'état d'avancement des négociations avec l'acheteur potentiel. Il est aussi fait mention de l'état d'avancement de l'appel d'offres en matières résiduelles présentement en cours. Finalement, il aborde et résume l'état d'avancement du programme de gestion des matières résiduelles ainsi que les prochaines étapes dans ce dossier, notamment relativement à l'aspect du droit de regard.

Décret de population et nombre de voix au Conseil: Le directeur général aborde le sujet du décret de population de la MRC : une légère modification du tableau est à prévoir puisque Victoriaville à un vote supplémentaire, faisant passer le total des voix à 40. Aucun vote fait par le Conseil au cours des derniers 24 mois n'a été affecté par ce changement applicable. Le décret de population et le calculateur de votes en fonction du nombre de voix par municipalité seront déposés à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

Table des MRC: La rencontre de la Table des MRC du 28 mars 2024 comportait notamment l'adoption des nouvelles priorités régionales 2025-2029. Ces priorités doivent être entérinées par le Conseil à la prochaine séance ordinaire. Monsieur Tardif fait un retour sur les divers aspects considérés lors de l'exercice de priorisation auquel il a participé.

Arterre: Il s'agit d'un service de jumelage visant à mettre en lien les personnes cherchant à acquérir ou opérer sur une terre agricole avec les propriétaires de terres agricoles. Un projet de résolution sera soumis pour financer ce projet prochainement puisque le financement initial est arrivé à échéance. Le directeur du Secteur Agroalimentaire de la CDEVR, M. Dominic Poulin, recommande de poursuivre la mesure.

Plans d'intervention routière en sécurité et en entretien: Le greffier-trésorier adjoint fait un retour sur l'avancement des plans d'interventions du ministère des Transports et de la Mobilité durable en sécurité et en entretien. Le plan en sécurité suit son cours. Un ralentissement est remarqué dû à l'application de la Loi 25 sur la confidentialité sur les données des accidents. Le plan d'entretien est en cours d'appel d'offres.

CA-2024-04-  
2260

## 5.2 - Congrès de la FQM - Autorisation de dépenses

(Dossier FB.30 - Congrès FQM)

**ATTENDU** la demande de membres du conseil des cinq MRC du Centre-du-Québec pour avoir accès à un lieu de réunion et de réseautage pendant le congrès de la FQM, qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2024;

**ATTENDU QU'**une proposition de location de salle avec services a été faite par les directeurs généraux aux préfets des cinq MRC et que ceux-ci ont approuvé la proposition;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond a réservé une salle au Hilton Québec, le 26 septembre 2024 au coût de 5 986,54 \$, plus taxes, ce qui inclut les services suivants: la location de la grande salle Villeray / De Tourny pour une soirée, des breuvages ainsi que des bouchées;

**ATTENDU QU'**il a été convenu entre les 5 MRC du Centre-du-Québec que cette dépense soit divisée entre-elles à parts égales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska contribue à part égale au paiement des frais pour les services de location de la salle avec les 4 autres MRC du Centre-du-Québec et autorise une dépense jusqu'à concurrence de 2200 \$;

**QUE** cette dépense soit financée à même le fonds d'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

CA-2024-04-  
2261

CA-2024-04-  
2262

### 5.3 - Entente de services professionnels en informatique avec la Ville de Victoriaville - Autorisation de signature d'un addenda

(Dossier DA.30 39062 - Services informatiques)

**ATTENDU** l'entente de fourniture de services professionnels à la MRC d'Arthabaska pour les services informatiques entre la MRC d'Arthabaska et la Ville de Victoriaville signée en date du 13 décembre 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de retirer le volet « Entretien et mise à jour du site Internet » à ladite entente de fourniture, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2024, entraînant de ce fait une réduction du coût de l'entente de 8 313,76 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska approuve l'addenda à l'entente de fourniture de services professionnels à la MRC d'Arthabaska pour les services informatiques entre la MRC d'Arthabaska et la Ville de Victoriaville signée en date du 13 décembre 2021;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer l'addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.4 - TIR SHV - Contrat de travail de Catherine Villeneuve

(Dossier DA.30 Contrat de travail - Villeneuve, Catherine)

**ATTENDU** le rôle de fiduciaire tenu par la MRC d'Arthabaska pour le compte des MRC du Centre-du-Québec pour la Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie (TIR-SHV);

**ATTENDU QUE** le contrat de travail signé avec l'agente de liaison de la TIR-SHV, Mme Catherine Villeneuve, s'est terminé le 31 mars 2024;

**ATTENDU QUE** la TIR-SHV dépose un nouveau contrat de travail pour Mme Catherine Villeneuve, en lien avec le projet « Déploiement du portrait-diagnostic et de ses suites », pour la période du 1er avril au 25 octobre 2024, conditionnel à l'octroi du financement de la Mesure 13.1;

**ATTENDU QUE** la TIR-SHV a soumis à l'organisme M361 un Plan d'action régional saines habitudes de vie 2021-2022 du Centre-du-Québec (PAR-SHV) et fournira un nouveau plan d'action à la suite des indications du plan d'action interministériel (PAI2) 2022-2025 de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS). Les plans d'action sont accompagnés de leur budget de mise en œuvre respectif, afin d'obtenir de M361 et ses bailleurs de fonds (MSSS, MF et MAMH) un financement pour sa réalisation;

**ATTENDU QUE** M361, conditionnellement à l'acceptation des budgets au Conseil du trésor associés au Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, est disposé à assurer le financement de la mesure 2.2 de permettant l'embauche d'une personne agente de liaison de la TIR-SHV pour la période du 26 octobre 2024 au 28 mars 2025 correspondant aux années du PAI 2 de la PGPS;

**ATTENDU QUE** la TIR-SHV dépose un second contrat de travail pour Mme Catherine Villeneuve, pour la période du 26 octobre 2024 au 28 mars 2025, conditionnel à l'octroi annuel des crédits gouvernementaux via M361;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer les contrats de travail de Mme Catherine Villeneuve, pour la période du 1er avril au 25 octobre 2024 et du 25 octobre 2024 au 28 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

CA-2024-04-  
2263

## 6 - RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 - Inspectrice en évaluation - Confirmation d'embauche

(CB.10 LAPOINTE, Dominique)

**ATTENDU** l'ouverture d'un poste d'inspectrice en évaluation à temps plein pour 32 heures par semaine;

**ATTENDU** l'affichage à l'interne de ce poste le 22 janvier 2024 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 29 janvier 2024;

**ATTENDU** l'affichage à l'externe de ce poste du 22 janvier 2024 au 11 février 2024;

**ATTENDU QUE** les entrevues ont eu lieu le 15 février 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Dominique Lapointe;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Dominique Lapointe au poste d'inspectrice en évaluation à compter du 2 avril 2024;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-04-  
2264

### 6.2 - Adjointe administrative - Confirmation d'embauche

(CB.10 VERVILLE, Isabelle)

**ATTENDU** l'ouverture d'un poste d'adjointe administrative temporaire à temps plein pour 32 heures par semaine jusqu'en août 2025;

**ATTENDU** l'affichage à l'interne de ce poste le 14 février 2024 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 20 février 2024;

**ATTENDU** l'affichage à l'externe de ce poste du 14 février 2024 au 10 mars 2024;

**ATTENDU QUE** les entrevues ont eu lieu les 5, 7 et 14 mars 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Isabelle Verville;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Isabelle Verville au poste d'adjointe administrative à compter du 2 avril 2024;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

CA-2024-04-  
2265

## 7 - GESTION DU TERRITOIRE

### 7.1 - Foresterie

#### 7.1.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements - Cas d'infraction / Nomination d'un procureur - Dossier EC.30 Arch. # 3332, 3333 et 3334

(Dossier EC.30 Arch. # 3332)

**ATTENDU** la résolution CA-2023-10-2143 adoptée le 10 octobre 2023 par laquelle le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska avait retenu les services de Me Maxime Lauzière ainsi que la firme Bernier Fournier et associés afin d'agir à titre de procureur, d'émettre les constats et toute ordonnance appropriée à la personne en cause dans les dossiers EC.30 Arch. # 3332, 3333 et 3334;

**ATTENDU** des divergences importantes avec les procureurs relativement à la tenue du dossier et l'impossibilité pour la MRC de poursuivre avec ces procureurs;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que le directeur général de la MRC ou toute personne qu'il mandatera à cette fin soit autorisé à mandater une nouvelle firme d'avocat dans ce dossier pour :

- Agir à titre de procureur de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska;
- Émettre les constats d'infraction et toute ordonnance appropriée à la personne en cause dans les dossiers EC.30 Arch. # 3332, 3333 et 3334 pour contravention au Règlement numéro 315 relatif au déboisement et ses amendements, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

#### 9.1 - Rapport de la directrice du Service de développement des communautés

La directrice du Service du développement des communautés fait état de certains dossiers en cours.

Comité MADA de la MRC – Mandat et membres: La directrice confirme l'obtention de la subvention de la part du Secrétariat aux aînés du Québec et confirme les prochaines étapes dans ce dossier.

Gouvernance en transport collectif: La directrice rappelle l'orientation prise par le Conseil de la MRC lors de la dernière séance de travail. Elle mentionne les prochaines rencontres à venir avec les CA de Municar et Roulibus en parallèle du dossier de déclaration de compétence de la MRC en transport adapté.

Reddition de compte FRR-V3 et prolongation de l'entente sur le projet « Signature innovation » de la MRC d'Arthabaska: La directrice mentionne que la reddition de compte est terminée et que le dépôt de celle-ci sera fait lors du Conseil du 17 avril. De plus, toutes les MRC du Québec ont reçu la confirmation qu'elles pourront demander une prolongation d'échéance pour conclure les travaux liés au FRR-V3. Les élus sont d'accord à demander cette prolongation et la résolution sera présentée aux élus lors du Conseil de mai.

#### 9.2 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Adoption de projets municipaux

##### 9.2.1 - Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska - Projet « Installation de panneaux d'adresse civique »

(Dossier RH.10 FRR Projets par municipalité)

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska pour le projet intitulé « Installation de panneaux d'adresse civique »;

CA-2024-04-  
2266



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** le projet consiste à installer des panneaux de numéros civiques à l'entrée de chacune des résidences situées en milieu rural et dans la zone urbaine où il y a un grand écart entre les résidences afin de favoriser la rapidité d'intervention des services d'urgence;

**ATTENDU QUE** le coût du projet est estimé à 28 936,13 \$ et que son financement se présente comme suit :

Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska	8 680,84 \$	30 %
Fonds régions et ruralité – volet 2 - municipal	20 255,29 \$	70 %
TOTAL	28 936,13 \$	100 %

**ATTENDU QUE** le projet déposé est conforme aux critères inscrits dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Arthabaska.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska au montant de 20 255,29 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, volet 2, projets municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.3 - Entente de développement culturel 2021-2023

#### 9.3.1 - Projet « La culture au camp »

(Dossier RH.2 Mise en œuvre de la politique culturelle)

Sorties culturelles proposées aux camps de jour de la MRC d'Arthabaska à l'été 2024. Ces activités d'animation sont destinées aux jeunes de 5 à 12 ans des camps participants.

**ATTENDU QUE** la promotion de la culture et le développement de l'offre culturelle sont inscrits à l'Entente de développement culturel 2021-2023;

**ATTENDU QUE** le projet favorise le contact aux arts et à la culture et diversifie les activités des enfants inscrits aux camps de jour;

**ATTENDU QUE** le projet propose une expérience culturelle participative dans laquelle les jeunes sont invités à interagir, à créer ou à expérimenter.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska organise et offre aux camps de jour de son territoire des sorties culturelles pour l'été 2024;

**QUE** la MRC d'Arthabaska réserve un montant de 10 000 \$ à ce projet de l'Entente de développement culturel 2021-2023;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.3.2 - Politique culturelle - Lancement

(Dossier RH.21 Mise en œuvre de la politique culturelle)

**ATTENDU QUE** le projet *Renouvellement de la Politique culturelle* est inscrit à l'Entente de développement culturel;

CA-2024-04-  
2267

CA-2024-04-  
2268



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska est présentement en démarche de révision de sa Politique culturelle;

**ATTENDU QU'**une présentation publique est prévue au projet;

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le développement culturel de la MRC d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska réserve un montant de 7 500 \$ de l'Entente de développement culturel pour les frais d'impression, de graphisme et de correction de la Politique culturelle ainsi que les frais encourus pour l'événement de lancement;

**QUE** le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.4 - Entente de développement culturel 2024

##### 9.4.1 - Projet « Le truc culturel »

(Dossier RH.2 Mise en œuvre de la politique culturelle)

Série d'activités artistiques proposées lors d'événements et activités de la MRC d'Arthabaska à l'été 2024. Ces animations sont destinées aux familles.

**ATTENDU QUE** le projet « Le truc culturel » est inscrit à l'Entente de développement culturel 2024;

**ATTENDU QUE** le projet favorise le contact aux arts et à la culture et diversifie les activités destinées à la population;

**ATTENDU QUE** le projet propose une expérience culturelle participative dans laquelle la population est invitée à interagir, à créer ou à expérimenter;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska organise et offre aux citoyens de son territoire des activités culturelles pour l'été 2024;

**QUE** la MRC d'Arthabaska réserve un montant de 7 000 \$ à ce projet de l'Entente de développement culturel 2024 pour les ateliers;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.5 - Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil - Présentation des résultats de la consultation

(Dossier DA.30 MAMH - Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil)

**ATTENDU** la présentation des résultats de la consultation mentionnée en rubrique par les directrices des départements de la gestion du territoire et du développement des communautés;

CA-2024-04-  
2269

CA-2024-04-  
2270



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU** les discussions des membres du Comité administratif relatives aux résultats de l'étude ainsi que des divers développements récents en matière d'approbation des changements de zonage à des fins de développement industriel par les autorités concernées, notamment la Commission de protection du territoire agricole;

**ATTENDU QUE** les deux axes qui se dessinent lors des discussions du comité sont le développement industriel et le développement résidentiel;

**ATTENDU** les développements similaires du dossier dans les MRC avoisinantes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est unanimement résolu que le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska:

**QUE** l'emphase soit mise d'abord sur le développement industriel et résidentiel;

**QUE** l'embauche d'une ressource interne ou externe soit considérée afin d'assister les départements de la gestion du territoire et du développement des communautés dans cette affaire.

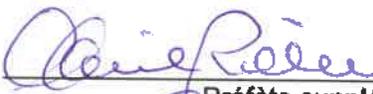
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10 - TRANSPORT COLLECTIF
- 11 - ÉVALUATION
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2024-04-  
2271

Sur proposition de M. Antoine Tardif, il est résolu que la séance soit levée à 9h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Préfète suppléante

  
Directeur général et greffier-trésorier



No de résolution  
ou annotation

